

Bruxelles, le 27 mai 2025  
(OR. en)

9434/25  
ADD 1

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2025/0126 (NLE)

---

---

CCG 17

## PROPOSITION

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	26 mai 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2025) 253 annex
Objet:	ANNEXE de la proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, en ce qui concerne la décision envisagée des participants à l'arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public au sujet des dispositions en matière de taux d'intérêt

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 253 annex.

---

p.j.: COM(2025) 253 annex



COMMISSION  
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 26.5.2025  
COM(2025) 253 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la**

**proposition de décision du Conseil**

**relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, en ce qui concerne la  
décision envisagée des participants à l'arrangement sur les crédits à l'exportation  
bénéficiant d'un soutien public au sujet des dispositions en matière de taux d'intérêt**

## ANNEXE

La position à prendre, au nom de l'Union, dans le cadre de l'arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public en ce qui concerne le réexamen des dispositions relatives aux taux d'intérêt consiste à remplacer les articles 11 à 15 de l'annexe XII par l'article suivant:

### «ÉTABLISSEMENT DE LA MARGE

11. La marge TICR est fixée à 100 points de base pour toutes les monnaies.».